



**HÂTEAUMEILLANT**  
*Mairie de Châteaumeillant*

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

💻 : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT

L'an deux mille vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

|                                          |   |                 |
|------------------------------------------|---|-----------------|
| <u>Nombre de conseillers en exercice</u> | : | 19              |
| <u>Nombre de conseillers présents</u>    | : | 16 + 2 pouvoirs |
| <u>Nombre de votants</u>                 | : | 18              |

Date de convocation du conseil : 30 juin 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION  
POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU,  
M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-  
Reine BRIDON, M. Pascal BOURON, Mme Marie-Noëlle  
FRANCOIS, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle  
SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole  
TARDIVAUD, Mme Sophie SAMMUT, M. Guillaume  
CARON, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. François CAPEL qui a donné pouvoir à  
M. Martial DAGOIS  
Mme Christelle LAMBOURG  
M. Frédéric DURANT qui a donné pouvoir à Mme Sophie  
SAMMUT

M. Jean-Yves KERAIN été désigné secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2026

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2026

- Décisions du Maire

- 01 Contrat de territoire 2023-2028 Avenant n°3
- 02 Contrat DSP Assainissement Avenant n°1
- 03 Décision modificative n°1 du Budget Lotissement
- 04 Décision modificative n°2 du Budget Gendarmerie
- 05 Adhésion à l'association des Maires Ruraux

- 06 Extension de l'éclairage public avenue de la gare
- 07 Rénovation de l'éclairage public
- 08 Vote des subventions 2026
- 09 Tarifs des salles communales
- 10 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 11 Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 12 Plan de récolement musée Emile Chenon
- 13 Informations et questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 JUIN 2026**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026. Madame Sophie SAMMUT souhaite apporter une précision concernant les marchés d'été : celui du 31 juillet sera organisé par le bar du Chapitre à l'occasion du millésime.

### **DECISIONS DU MAIRE**

- Décision n° 014/2026 du 05/06/2026 – Renouvellement d'une concession de 15 ans au columbarium n°1 case 3 à M. Daniel BUSSENET

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### ***DELIBERATION n° 2026 – 065***

#### **CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITORIAL AVENANT N°3**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations numéros 2023-047 du 3 juillet 2023, 2024 – 014 du 5 février 2024 et 2026-006 du 2 mars 2026 concernant les projets du nouveau contrat départemental de territorial.

L'avenant 3 a pour objet de modifier l'article 4.2 du contrat pour prendre en compte le redéploiement du financement du Département pour un projet et l'ajout d'un nouveau projet.

L'article 4.2 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :

4.2 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Berry Grand Sud, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « **Services à la population** »

| Opération                                                                                                  | Maître d'ouvrage                       | Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat | Calendrier prévisionnel de réalisation | Financement envisagé du Département |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|
| Réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Châteaumeillant en vue du transfert de l'Espace France Services | Communauté de communes Berry Grand Sud | 90 134.93 €                                                           | 2023-2024                              | 27 041 €                            |
| Réhabilitation de l'ancienne mairie de Saulzais le Potier en vue du transfert de l'Espaces France Services | Communauté de communes Berry Grand Sud | 73 632.10 €                                                           | 2023-2024                              | 22 090 €                            |
| Réhabilitation ancien siège social de la CDC et création d'une microcrèche à Châteaumeillant               | Communauté de communes Berry Grand Sud | 738 327.77 €                                                          | 2023-2024                              | 86 030 €                            |
| Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Epineuil                                           | Communauté de communes Berry Grand Sud | 146 697.99 €                                                          | 2024-2025                              | 60 547 €                            |

Au titre du volet « **Santé** »

| Opération                                                                    | Maître d'ouvrage                              | Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat | Calendrier prévisionnel de réalisation | Financement envisagé du Département |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|
| Construction d'un centre de santé sur la Commune du Châtelet                 | Communauté de communes Berry Grand Sud        | 772 939 €                                                             | 2025                                   | <b>151 012 €</b>                    |
| Aménagement d'un cabinet dentaire dans la maison médicale de Châteaumeillant | Communauté de communes Berry Grand Sud        | 56 561.08 €                                                           | 2023-2024                              | 45 249 €                            |
| <b>Extension de la maison médicale de Culan</b>                              | <b>Communauté de communes Berry Grand Sud</b> | <b>95 000 €</b>                                                       | <b>2026</b>                            | <b>76 000 €</b>                     |

Au titre du volet « **Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs** »

| Opération                                                                                                        | Maître d'ouvrage              | Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat | Calendrier prévisionnel de réalisation | Financement envisagé du Département |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|
| Revitalisation du Centre-bourg de la commune du Châtelet - Réhabilitation de la place du marché et de ses abords | Commune Du Châtelet           | 525 793 €                                                             | 2023-2024                              | 140 000 €                           |
| Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création de 2 logements sociaux                                       | Commune de Saulzais-le-Potier | 333 333 €                                                             | 2024-2025                              | 100 000 €                           |
| Mise aux normes électrique du marché hebdomadaire                                                                | Commune de Chateaumeillant    | 37 081 €                                                              | 2023                                   | 14 832 €                            |
| Valorisation des anciens Haras en vue de l'aménagement d'un espace de réception                                  | Commune de Chateaumeillant    | 608 960 €                                                             | 2025-2028                              | 213 136 €                           |

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de **935 937 €** sur la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la modification de l'article 4.2 du contrat pour prendre en compte le redéploiement du financement du Département pour un projet et l'ajout d'un nouveau projet.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes au Contrat de Territoire

### ***DELIBERATION n° 2026 – 066***

#### **CONTRAT DE DELEGATION PAR CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVENANT N°1**

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéros 2024-070 du 2 décembre 2024 concernant la délégation du service d'assainissement collectif avec Véolia

La collectivité a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif au délégataire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de huit ans.

Dans une logique d'amélioration continue de patrimoine et de renforcement de la qualité du service, la collectivité souhaite désormais mettre en place un fonds de travaux dédié à la reprise et à la remise à niveau des tampons du réseau d'assainissement collectif. Ce programme vise à améliorer la sécurité des usagers, les conditions d'exploitation des ouvrages ainsi que la pérennité du patrimoine.

Par ailleurs, la collectivité a sollicité le délégataire, qui l'accepte, afin de mettre en place une tablette tactile dédiée à la supervision et au suivi du fonctionnement de la station d'épuration. Cet équipement permettra de faciliter l'accès aux données d'exploitation, d'améliorer la réactivité des équipes et de renforcer le

pilotage des installations.

Ces évolutions génèrent des charges et investissements complémentaires qui doivent être pris en compte dans l'économie générale du contrat.

La présente modification intervient dans le respect des dispositions prévues aux articles L.3135-1 / R.3135-1 et suivants du code de la commande publique, relatifs aux modifications des contrats de concession en cours d'exécution.

Afin d'améliorer la qualité de service, les parties conviennent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, de mettre en place un fonds intitulé « fonds de gestion patrimoniale ».

Ce fonds servira à financer des opérations liées à la connaissance et à l'exploitation du réseau, le besoin d'optimiser la gestion du patrimoine et l'adaptation des pratiques de curage aux exigences applicables aux collecteurs en amiante-ciment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la modification du contrat en cours et d'instaurer un fonds intitulé « fonds de gestion patrimoniale »

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes

### ***DELIBERATION n° 2026 – 067***

#### **DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet de vente du lot n°9 du Lotissement du Dr François Perrot. Au préalable de cette vente, une étude de sol G1 doit être réalisée. Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget lotissement afin de régler cette étude de sol.

Les crédits du Budget lotissement pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

|                                           |         |
|-------------------------------------------|---------|
| Augmentation des crédits de l'Art 6228 :  | + 800 € |
| Augmentation des crédits de l'Art 74748 : | + 800 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

| DELIBERATION DU 6 JUILLET 2026 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01 |       |           |       |                          |        |          |        |
|--------------------------------------------------------------------|-------|-----------|-------|--------------------------|--------|----------|--------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                          |       |           |       | SECTION D'INVESTISSEMENT |        |          |        |
| DEPENSES                                                           |       | RECETTES  |       | DEPENSES                 |        | RECETTES |        |
| Art 6228                                                           | 800 € | Art 74748 | 800 € |                          |        |          |        |
| TOTAL                                                              | 800 € | TOTAL     | 800 € | TOTAL                    | 0,00 € | TOTAL    | 0,00 € |

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

### ***DELIBERATION n° 2026 – 068***

#### **DECISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET GENDARMERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été omis d'inscrire au budget gendarmerie les frais bancaires relatif à la ligne de trésorerie obtenue par Territoria. Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget gendarmerie afin de régler ces frais bancaires.

Les crédits du Budget gendarmerie pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Augmentation des crédits de l'Art 627 : | + 2 000 € |
|-----------------------------------------|-----------|

Augmentation des crédits de l'Art 74748 :

+ 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

| <b>DELIBERATION DU 6 JUILLET 2026 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 02</b> |         |                 |         |                                 |        |                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------|---------|---------------------------------|--------|-----------------|--------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                          |         |                 |         | <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |        |                 |        |
| <b>DEPENSES</b>                                                           |         | <b>RECETTES</b> |         | <b>DEPENSES</b>                 |        | <b>RECETTES</b> |        |
| Art 627                                                                   | 2 000 € | Art 74748       | 2 000 € |                                 |        |                 |        |
| TOTAL                                                                     | 2 000 € | TOTAL           | 2 000 € | TOTAL                           | 0,00 € | TOTAL           | 0,00 € |

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

## ***DELIBERATION n° 2026 – 069***

### **ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU CHER**

Il est exposé au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à l'association des Maires ruraux du Cher.

Le montant de la cotisation nationale (85 €) comprend un abonnement au mensuel « 36 000 communes », un dépannage juridique, un accès privilégié à Campagnol.fr, aux Jeudis de la formation, au service ingénierie et à des informations régulières sur les actions de l'AMRF. La cotisation départementale s'élève à 20 € soit un total de 105 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, (2 absentions et 16 voix contre)

**REFUSE** l'adhésion à l'association des Maires ruraux du Cher

## ***DELIBERATION n° 2026 – 070***

### **EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA GARE - PLAN DE FINANCEMENT.**

Il est exposé au Conseil Municipal que suite à une extension du réseau de l'éclairage public Avenue de la gare, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a proposé un plan prévisionnel de financement de cet ouvrage :

Coût total prévisionnel du projet : 444.82 € HT comprenant les pièces administratives, les travaux d'éclairage public, et le matériel.

La prise en charge par le SDE 18 serait de 222.41€ soit 50 % de la charge totale  
La participation de la Mairie serait donc à hauteur de 222.41 € soit les 50 % restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de faire réaliser ces travaux

**ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel proposé

**CHARGE** Monsieur le Maire des démarches à effectuer pour l'exécution de la présente décision.

***Monsieur le Maire propose de reporter lors d'une prochaine réunion le sujet de rénovation de l'éclairage public, dans l'attente de plus d'éléments financiers.***

***DELIBERATION n° 2026 – 071***

**VOTE DES SUBVENTIONS 2026**

La Commission des Finances présente ses travaux relatifs à l'étude des demandes de subventions des associations, reçues jusqu'à présent.

Après avoir étudié les propositions de cette dernière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** les subventions 2026 ainsi qu'il suit :

|                                                            |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
|                                                            |                |
| <b><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u></b>                       |                |
| Amicale Bouliste                                           | 500 €          |
| Basket Club Castelmeillantais                              | 800 €          |
| Pétanque Castelmeillantaise                                | 500 €          |
| Union Sportive de Châteaumeillant (foot)                   | 1 200 €        |
| <b>TOTAL</b> des subventions proposées au CM du 06/07/2026 | <b>3 000 €</b> |
| Solde restant sur le compte 65748                          | 9 550 €        |

**CHARGE** Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions

***DELIBERATION n° 2026 – 072***

**TARIFS 2026 – SALLES COMMUNALES**

Pour une meilleure visibilité, la Commission des Finances a étudié la refonte des tarifs communaux pour la location des salles avec une application au 1<sup>er</sup> septembre 2026

| Tarifs salles en prestations journalières  | Georges Mallet de Vandègre/Gymnase                | Salle annexe gymnase | Maurice Delaire             | Pôle Culturel             |                       |         |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|---------|
|                                            | Tarif salle                                       | Tarif salle          | Tarif salle                 | Tarif salle de conférence | Tarif salle de classe | cuisine |
| Associations communales de Châteaumeillant | gratuit 2 fois/an puis 120€                       | gratuit              | gratuit 2 fois/an puis 75 € | gratuit                   | gratuit               | gratuit |
| Associations hors communes et particuliers | 450 €                                             | 60 €                 | 100 €                       | 200 €                     | 60 €                  | gratuit |
| Particuliers week end                      | 500 € uniquement en période de vacances scolaires |                      | 150 €                       |                           |                       |         |

Chauffage salle Georges Mallet de Vandègre / gymnase du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : 150 euros par jour pour tous  
Chauffage salle Maurice Delaire : 50 euros par jour pour tous  
Le chauffage sera facturé que s'il est réellement utilisé.

Caution ménage : 60 €

Caution matériel : 300 €

Pour la location des salles une attestation d'assurance est obligatoire.

| Tarifs salles en location annuelle par heure d'activité hebdomadaire | Georges Mallet de Vandègre/Gymnase |              | Salles annexes gymnase | Maurice Delaire |              | Pôle Culturel               |                       |          |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|------------------------|-----------------|--------------|-----------------------------|-----------------------|----------|
|                                                                      | Tarif salle                        | Avec cuisine | Tarif                  | Tarif salle     | Avec cuisine | Tarif salle de conférence   | Tarif salle de classe | cuisine  |
| Intervenant extérieur à but lucratif                                 | 210€/h/an                          | 250€/h/an    | 60€/h/an               | 115€/h/an       | 140€/h/an    | 210€/h/an                   | 60€/h/an              | 42€/h/an |
| Chauffage du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril                     | 6 €/ heure                         |              | 1 €/ heure             | 2 €/ heure      |              | 2 € / heure (toute l'année) |                       |          |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** les tarifs proposés pour l'occupation des salles communales à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2026**.

**CHARGE** Monsieur le Maire de leur application.

### ***DELIBERATION n° 2026 – 073***

#### **INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (3 abstentions et 16 voix pour),

**DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

### ***DELIBERATION n° 2026 – 074***

#### **FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (3 abstentions et 16 voix pour),

**FIXE** le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 20%

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

## ***DELIBERATION n° 2026 – 075***

### **PLAN DE RECOLEMENT 2026 – 2036 DU MUSEE EMILE CHENON**

Il est exposé au Conseil Municipal que conformément à la loi du 4 janvier 2002 et au code du patrimoine, les musées détenant l'appellation « Musée de France » ont pour obligation de récoiler leurs collections tous les dix ans. Cette opération vise à contrôler la localisation des biens inventoriés, leur état ainsi que l'exactitude des informations figurant dans l'inventaire. Le récolement est donc essentiel à la bonne connaissance des collections ainsi qu'à leur suivi administratif, juridique et scientifique.

Conformément à la circulaire 2006-006 du 27 juillet 2006, il est rappelé que la personne morale propriétaire du musée doit valider les opérations de récolement des collections des musées de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** le plan de récolement décennal 2026 – 2036 du musée Emile Chenon

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la pose de trois panneaux directionnels afin d'indiquer le musée Emile Chenon (giratoire de la route de Culan, giratoire de la route de La Châtre et au niveau du cimetière en venant du Châtelet).

Il est prévu d'installer une signalétique afin de créer un lien entre les deux sites : musée Emile Chenon et Halle des Vieux Métiers.

La commission culture doit se réunir prochainement à ce sujet.

Un réaménagement de la grange du musée est en prévision, afin de recevoir les caisses de fouilles actuellement stockées aux anciens haras.

Monsieur le Maire précise qu'une alerte canicule orange sera active dès demain midi. Madame Marie-Noëlle FRANCOIS se propose de rappeler les personnes inscrites sur la liste du plan canicule.

Pour faire suite à l'enquête publique concernant la cession du chemin « du Pied du Montet à Beddes », le géomètre effectuera le bornage le 27 août à 9h30.

Madame Luce-Reine BRIDON expose l'opération « Si on plantait » du Pays Berry Saint Amandois. Le projet du CCAS est de planter un arbre à l'occasion de chaque naissance sur la commune.

Cette opération nécessite une réflexion particulière, notamment en période de sécheresse comme cette année. Pour l'éventuelle plantation de fruitiers, il faut prévoir un arrosage régulier lors des deux à trois premières années. Il est également judicieux de pailler, afin de protéger ces nouvelles pousses. Concernant le financement, il faut prévoir l'achat minimum de quinze arbres qui peut être subventionné à hauteur de 50 % voir jusqu'à 80%. Le dossier devra être déposé avant la fin août, pour une réception des plants en janvier.

Concernant le concours des maisons fleuries, la visite se déroulera le jeudi 9 juillet à 19h00.

Monsieur le Maire précise que plusieurs commissions se sont réunies au cours du mois de juin :

Commission voirie : Vice Présidente Mme Isabelle DESAGES

Commission sport : Vice Président M. François CAPEL

Commission affaires scolaire : Vice Présidente Mme Nathalie CARION POUSSIN

Commission matériel personnel : Vice Président M. Jean-Yves KERAIN

Commission pêche : Vice Présidente Mme Isabelle SAINT JUST

Commission santé : Vice Présidente Mme Nathalie CARION POUSSIN

Commission fleurissement : Vice Présidente Mme Luce Reine BRIDON

La commission fêtes et cérémonie se réunira demain avec des membres du comité des fêtes pour l'organisation des festivités estivales (marchés d'été, soirée du 12 juillet, fête des grattons, ruée berrichonne).

Monsieur le Maire rappelle que les containers situés rue George Sand, à proximité de la citerne de gaz, ont été retiré par le SMIRTOM. Cependant, il a été constaté ce jour un dépôt de pack de soda.

Il est rappelé l'adaptation des horaires de ramassage des ordures ménagère par le SMIRTOM lors des périodes de fortes chaleurs (tôt le matin et tard dans la nuit). Les horaires d'ouverture des déchèteries sont susceptibles d'être aménagés également. Il est recommandé de se renseigner sur le site Internet du SMIRTOM avant tout déplacement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a remis une médaille de la ville à Mme Marie-Line GAY, professeure des écoles, à l'occasion de son départ à la retraite, après 30 années passées à l'école élémentaire de Châteaumeillant.

Il est précisé que de légères modifications ont été apportées au règlement intérieur de la cantine scolaire (fournir un serviette propre chaque semaine pour les enfants de la maternelle) et au règlement de l'accueil périscolaire (le goûter ne pas contenir de bonbons ni canette).

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal le départ par voie de mutation de deux agents municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Une réorganisation du service est envisagée.

Mme Isabelle SAINT JUST précise qu'elle va rédiger un compte rendu suite à la réunion de la commission pêche.

Mme Luce-Reine BRIDON rappelle la réunion de la commission fleurissement le jeudi 9 juillet pour le concours des maisons fleuries.

M. Benoit COURZADET rend compte d'une visio conférence en tant que délégué élu du CNAS. Il en ressort que les agents n'utilisent pas suffisamment les prestations offertes par le CNAS. Il serait bon de rappeler cet avantage social à l'ensemble des agents.

Mme Marie-Noëlle FRANCOIS rapporte qu'il serait judicieux de distribuer le petit castelmeillantais aux résidences secondaires, notamment afin de rappeler les horaires de tonte.

M. Daniel LAFAIX évoque la possibilité de création d'un passage piéton avenue de la Gare, dans le but de rejoindre la rue des Garennes.

Un rendez vous avec le CAUE est programmé le 6 août afin d'échanger sur ce projet.

Mme Nathalie CARION POUSSIN indique reporter le dossier santé en septembre, dans l'attente de plus d'éléments.

Mme Christine LUREAU annonce sa prise de fonction de vice présidence lors de l'assemblée générale de la mission locale Sud Cher. Cette structure s'engage à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Monsieur Jean-Yves KERAIN précise qu'une réorganisation des services est envisagée par la commission du personnel.

Concernant les commissions de sécurité des bâtiments, chaque dossier doit être revu.

Mme Christelle LAMBOURG se propose d'aider pour l'appel des personnes lors de la canicule.

M. BOURON rappelle le prochain déplacement des agrès seniors aux abords de l'étang Merlin.

Mme Carole TARDIVAUD évoque le problème récurrent des chiens en liberté autour de l'étang et au niveau du Champ de Foire.

Mme Sophie SAMMUT fait part d'une visio conférence avec les services du cinémobile. Il est possible d'organiser des animations en lien avec les projections.

Mme DESAGES aborde le marquage au sol à rafraîchir sur une bonne partie de l'agglomération. La commission voirie souhaite également travailler sur la rénovation de l'éclairage public devenu vieillissant.

Mme DESAGES fait part de son étonnement concernant la programmation estivale du MEC, notamment la conférence au bar « Le Chapitre ». Il serait bon de ne pas associer un commerce avec un service public.

Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur POINTEREAU, sénateur, le jeudi 9 juillet à 10h00.

Concernant l'immeuble avenue de la Gare, abandonné par ses occupants, va être prochainement classé insalubre par les services de l'ARS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris connaissance du dossier de Madame AUVITY, dont le mur qui jouxte la rivière « la Sinaise » s'est effondré lors des dernières inondations. Une rencontre avec le SIRAH est prévue afin de solutionner cet état de fait.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent :

Madame HUIN propose de faire appel aux bénévoles pour contacter les personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule.

Madame MARQUINEZ propose le recrutement d'un conseiller juridique pour la commune de Châteaumeillant. Monsieur le Maire répond que la commune de Châteaumeillant nécessite d'avoir du personnel polyvalent, la masse salariale est déjà trop importante pour la taille de la commune. Cette demande est intéressante mais non envisageable.

Madame MARQUINEZ demande s'il est prévu d'instaurer le repas de cantine à 1 euro dans le but de favoriser l'installation de nouvelles familles. Cette solution n'est pas à l'ordre du jour. Le nombre d'impayé est déjà important pour la commune. D'autre part, la commune ne produit les repas, ils sont directement confectionnés et achetés auprès du Collège Axel KAHN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 6 juillet 2026 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Yves KERAIN